

Comité de Vigilance et d'action pour le bien être Animal



C.V.A. !



pour la réforme des institutions publiques liées à l'animal et la création d'un statut juridique spécifique à l'animal

Association BOURDON, Les Amis des Chats, Association Contre la Maltraitance, Association Française et Internationale de Protection Animale (A.F.I.P.A.), Association de Sauvegarde et de Protection des Animaux Sauvages (A.S.P.A.S.), Association Nationale contre le Trafic des Animaux de Compagnie (A.N.T.A.C.), Collectif Libération Animal de Montpellier (C.L.A.M.), Club de Défense des Animaux du 12^e (C.D.A. du 12^e), Association CHEVAL (Centre d'Hébergement pour Equidés Vétérans Antenne Languedoc), Code Animal, Comité scientifique PRO ANIMA, Comité Radicalement Anti Corrida (C.R.A.C.), Convention Vie et Nature pour une écologie radicale (C.V.N.), Coordination et Information en Faveur des Animaux Martyrs (C.I.F.A.M.), École du Chat de Michel CAMBAZARD, Collectif Anti Corrida de Fréjus (C.A.C. 83), Fédération Agissons, Fédération de Liaisons Anti-Corrida (F.L.A.C.) et ses associations rattachées, Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal (G.R.A.A.L.), Collectif d'Actions pour la Libération Animale (K.O.A.L.A.), Ligue Contre la Cruauté (L.C.C.), Ligue Française Contre la Vivisection (L.F.C.V.), Association LIZA-ASPA, Notre Dame de Toute Pitié, OLGA France, Rassemblement Anti Chasse (R.A.C.), association Respectons, Révêgez-vous, SOS Grand Bleu, Société de Protection des Oiseaux des Villes (S.P.O.V.)

Avec le soutien de l'Association Végétarienne de France (anc^{ent} Alliance Végétarienne).

Nous vous remercions de bien vouloir retourner, avant le 1^{er} mars 2008, ce questionnaire rempli à :

Société Protectrice des Animaux (SPA)

courriel : info@spa.asso.fr

adresse postale : SPA - service Municipales 2008 - 39, boulevard Berthier – 75847 Paris cedex 17

Parmi les 6 points énumérés ci-dessous, lesquels vous engagez-vous à mettre en place durant votre mandat de maire ?

1. Application des lois

Application stricte des lois de protection des animaux ; désignation d'un adjoint chargé de la protection des animaux, dans le conseil municipal

Réponse

2. Animaux de compagnie

Mise en place de campagnes d'information sur les abandons, la stérilisation et l'identification des animaux de compagnie, partenariats avec les associations, aide parallèle substantielle aux refuges ; limitation et contrôle strict des animaleries ; création et développement de l'accueil et l'hébergement des personnes en précarité et des personnes âgées leur permettant de vivre avec leur animal.

Réponse

3. Animaux dans la ville

Quelle est -où sera- votre politique en matière de chats libres et de pigeons ?

Mise en place d'un partenariat avec une association locale pour maîtriser éthiquement les populations d'animaux libres ; convention de fourrière pour les animaux trouvés en état de divagation sur la voie publique ; Subventions d'associations de protection des animaux ; dans l'entretien des espaces verts, réduction puis suppression des produits phytosanitaires responsables de la disparition des passereaux ; respect des périodes de nidification dans le calendrier des élagages.

Réponse

4. Spectacles avec animaux (cf. Livre blanc CVA page 27, proposition de loi n° 1652)

a- Partant du constat qu'un animal, à fortiori un animal sauvage, ne peut vivre et être exhibé dans un espace réduit, dressé brutalement pour des numéros contraires à ses besoins élémentaires : Interdiction (au besoin au moyen d'un arrêté) des spectacles et animations avec animaux (cirque, reconstitutions historiques) ;

b- interdiction de toute nouvelle création de zoo marin (type Marineland) ;
c- suppression des subventions aux spectacles tauromachiques ; interdiction des corridas.
soutien aux spectacles sans animaux ;
Réponse

5. Chasse (cf. Livre blanc CVA page 30, proposition de loi n° 2482)

Préserver la sécurité publique en instaurant l'interdiction, et en veillant à son application, de chasser à moins de 250 m des routes, chemins publics, lieux de réunions publiques et habitations.

Réponse

6. Éducation

Dans les écoles : mise en place d'ateliers sur l'apprentissage du respect des animaux en tant qu'êtres sensibles dans les programmes depuis le primaire, en partenariat avec les associations, ateliers découverte de l'alimentation végétarienne avec des spécialistes ; offre de menus végétariens dans les écoles et collectivités.

Réponse

Autres propositions :

Question d'ordre général :

Etes-vous favorable à la modification du statut de l'animal, actuellement « être sensible » dans le Code Pénal et « bien meuble » dans le Code Civil, pour la seule qualification « être sensible » (cf. Livre blanc CVA page 31, proposition de loi n° 2634).

Réponse

Nom

Candidat(e) à la mairie de _____

Date _____ Signature